



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 juin 2011 - 20h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	JOUVENOZ B, HOTELLIER J-F, GUILLOT A
BEAUMONT	ETCHART C, DUCRUET A, DURET B, PETIT C
BOSSEY	REBOIS G
CHENEX	CRASTES P-J, DUVAL L, BONIER R
CHEVRIER	GAUD B, CUZIN A
COLLONGES-SOUS-SALEVE	THEVENOZ P-H, DE MONCEAU H, CAYRON V
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E, MENEGHETTI M, PYTHON F
FEIGERES	CURTENAZ P, BORGOGNON A
JONZIER-EPAGNY	SERVIA C, MERY D
NEYDENS	VERDEL J, TAGAND R, GUILLON R, BUZENET M
PRESILLY	BULLAT A, BLONDIN V
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	THENARD J-M, BRACHET E, CENA F, STALDER A, NICOUD G, PERINO J, DE SMEDT M, PERRY G, VIELLIARD A
SAVIGNY	BURNIER C, VIOUD M, FOL B
VALLEIRY	VUKICEVIC P, DELVA C, RACLET C, VIOLLAND R
VERS	VILLET R, CHAUVET M, ERNST D
VIRY	BUET J-P, DECARRE G, BURRIN M, ANDREANI X
VULBENS	BUDAN F, DEGENEVE G

### Membres excusés

FILOCHE I, ROGUET G, MERMIN M, GUILLON J-C, FAVRE M, SAUTIER P, GUILLET F.

---

## POINTS TRAITES

- **Présentation/débat** : Projet de territoire de la CCG

### - DELIBERATIONS

- 1- Vote Charte Projet de territoire
  - 2- Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
  - 3- Rapports sur le prix et la qualité des services assainissement, eau et déchets 2010
  - 4 - Déchets : exonération de la TEOM pour les entreprises soumises à la redevance spéciale des déchets non ménagers (la liste sera distribuée à chaque maire en séance)
  - 5- Scolaire : convention Vitam'Parc/Education Nationale pour natation - Avenant n° 2
  - 6- Transport scolaire : nouveaux marchés
-

Monsieur le Président ouvre la séance indiquant qu'il va traiter les points 2 à 4 de l'ordre du jour avant de passer au projet de territoire.

### **I/ Approbation CR du conseil Communautaire du 30 mai 2011**

Après avoir pris acte de la remarque d'André Borgognon qui estime que le compte rendu du débat avec M. le Sous-Préfet concernant le projet FISAC est édulcoré, le compte rendu est approuvé.

### **II/ Compte rendu des représentations**

**SIDEFAGE** : le rapport d'activité "nouvelle formule" est sorti : il comprend un premier fascicule retraçant la vie du syndicat et un deuxième, plus officiel, notamment à destination de la Commission locale d'information et de surveillance. Il va être envoyé aux adhérents et sera bientôt en ligne sur le site du SIDEFAGE.

**SIGETA** : B. Gaud explique que 4 terrains ont été créés pour les "grands passages" et qu'il avait été décidé avec la Préfecture qu'ils étaient ouverts pour la période estivale, avec réservation préalable des grands groupes qui y seraient accueillis. Or, un groupe qui devait aller à Bonneville s'est installé à Perrignier et après recours, le juge des référés a estimé que ce terrain faisait partie des 4 autorisés et que les gens du voyage pouvaient y rester. De ce fait, ceux prévus pour Perrignier se sont retrouvés à Machilly, ce qui va à l'encontre de la méthode arrêtée avec l'Etat.

M. Gaud confirme alors à M. Bullat qu'il doit refuser les demandes de groupes qui n'ont pas réservé à l'avance.

M. Borgognon propose de saisir le Conseil d'Etat afin de contester cette décision du juge des référés.

M. Buet estime que la solution des terrains tournants n'est pas valable.

M. Gaud indique qu'il est nécessaire de revoir la question avec l'Etat.

**SMAG** : comme prévu, le 24 juin, l'Assemblée Générale a entériné le changement de statut et le SMAG est maintenant doté d'un conseil d'administration, présidé par Christian Heison, Vice-Président du Conseil Général délégué à l'économie et à la recherche.

**ARC SM** : le schéma d'agglomération n°2 est toujours en cours de discussion, ainsi que la contribution spécifique.

**EPF** : l'Assemblée Générale s'est tenue le 24 juin à Marnaz, l'une des 4 nouvelles communes adhérentes, avec Seyssel. Le Programme Pluriannuel d'Intervention -PPI- est passé de 56 à 63 millions d'euros.

A. Viellard précise que cette hausse résulte de l'augmentation de la population et que l'EPF aura encore 3 à 4 années difficiles tant que les acquisitions ne seront pas mieux équilibrées par les remboursements des communes.

**SMETD** : le compte administratif a été voté et un nouveau Président a été élu. Il s'agit de M. Raymond Mudry.

**GLCT** : RAS, mise à part une discussion en cours pour une éventuelle offre quotidienne de la ligne D en juillet et août en direction de Vitam'Parc.

### **III/ Compte rendu des travaux du Bureau**

Aucune observation n'est formulée.

### **IV/ Projet de territoire de la CCG**

Après avoir rappelé l'origine de la démarche et son déroulement (8 séances de travail intense en Assemblée des Maires entre le 27/05/2010 et le 10/01/2011, un entretien privilégié avec chacun des élus durant l'été, une synthèse revisitée en Assemblée des Maires et 1 séance de synthèse et d'engagement des élus le

2/02/2011), M. le Président insiste sur le caractère fondateur de ce document et l'engagement politique fort qu'il sous-tend. Cette charte doit rester évolutive dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Il précise que l'enjeu central, c'est une utilisation la meilleure possible du territoire dans son ensemble, au profit de tous ses habitants et dans le respect de l'environnement, avec une définition des modalités de vie commune au sein de la CCG, en tenant compte :

- des trois fonctions complémentaires des communes constituant la CCG, à préserver : urbaine, rurale et périurbaine
- de son nécessaire positionnement dans le territoire de l'ARC
- de la complémentarité avec la Suisse.

Puis il invite les membres de l'assemblée à réagir sur les 11 propositions retenues qui figurent dans le projet de charte joint à leur convocation.

#### 1- Modalités de collaboration

- Le fonctionnement des commissions pose question puisqu'un certain nombre de leurs membres ne participent pas au conseil communautaire ; cette situation n'est pas favorable à un exercice démocratique. La Réforme Territoriale n'apportera pas d'amélioration à ce sujet puisque toutes les petites communes n'auront plus qu'un seul représentant au Conseil Communautaire.
- Cette partie devrait être réécrite et faire l'objet d'un chapitre spécial puisqu'il s'agit de la gouvernance.

#### 2- Economie

- En matière de logistique, il est important d'insister sur la part valorisante de cette activité qui devra être inscrite au SCOT,
- le commerce doit tenir toute sa place à St Julien mais aussi dans le canton,
- les "cleantech" font l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'étude AEU et doivent représenter une ambition pour le territoire ; mais, comme pour les "biotech", il n'est pas nécessaire de les localiser,
- il faut ajouter le tourisme, sous toutes ses formes et insister sur la "bannière" Porte Sud de Genève et un label transfrontalier (made in Genevois),
- en matière de création d'emplois, il faut réaffirmer le rapport 30/70 du Projet d'Agglomération,
- les Hauts Débits doivent apparaître comme une nécessité et surtout une volonté des élus locaux, même s'ils relèvent d'une compétence départementale.

#### 3- Agriculture

- Il serait nécessaire d'insérer une définition positive du territoire agricole en prenant en compte la différenciation entre propriétaires et exploitants loueurs,
- la ZAP est une bonne procédure pour préserver des terrains agricoles et qui dépasse largement les délais inclus dans les PLU, il faudrait l'inscrire,
- les magasins de producteurs doivent aussi être mentionnés dans ce paragraphe.

#### 4- Espace rural et vie locale

La préservation des services minima nécessite des choix politiques qui devront être pris de manière concertée.

Ce chapitre n'est pas modifié.

#### 5- Centralité de la ville de Saint-Julien

- Le second objectif pourrait être modifié comme suit : "contribuer de façon active et participer, avec la ville de St-Julien, à ce qu'elle joue son rôle de ville centre...",
- pour la seconde action, "soutenir" pourrait être remplacé par "permettre le maintien et le développement des services..."

#### 6- Transports

- Il est nécessaire d'acter une politique en direction des transports ferroviaires en développant une desserte à la hauteur des besoins des habitants.

#### 7- Qualité de vie

- En ce qui concerne le soutien à l'hôpital, il faut en faire une action spécifique qui pourrait s'intituler "conforter l'hôpital public de St-Julien dans la chaîne de soins complète prévue dans le cadre de la communauté hospitalière du territoire". En effet, cette communauté permet une plus grande souplesse dans la gestion des ressources humaines, en particulier médicales,
- il faut ajouter la question des personnes âgées et des maisons de retraite,
- le terme "sportif" doit accompagner celui de "culturel", dans la 6ème action.

#### 8- Fiscalité

Il faut préciser qu'on parle des recettes fiscales et qu'elles devront être adaptées aux besoins nouveaux de la Communauté de Communes.

#### 9- Urbanisme et densification

- Dans les actions à mener, il est nécessaire de prendre en compte tous les PACA : St Julien mais aussi Collonges et Bellegarde,
- ajouter, pour l'action 2, que cette proposition est nouvelle par rapport au SCOT.

#### 10- Mixité sociale et habitat

- La mixité sociale doit inclure l'accession sociale et l'accession aidée (PTZ+),
- cependant, face à l'incapacité de loger les salariés d'entreprises françaises, il paraît important d'ajouter un 4<sup>ème</sup> objectif "chercher et développer les outils adéquats pour répondre aux difficultés des salariés français",
- donner, dans le glossaire, des définitions précises des termes utilisés, notamment pour "logement intermédiaire".

#### 11- Développement durable (thème transversal)

- Le développement durable devrait également inclure des actions comme la mise en place des corridors biologiques, la préservation de variétés anciennes de vergers et la gestion des déchets,
- le terme "transport" pourrait être remplacé par "mobilité".

Pratiquement, les points 1 "modalités de collaboration" et 11 "développement durable" doivent faire l'objet d'une réécriture et seront situés dans des chapitres spécifiques car ils sont transversaux à tous les autres points. Un document final, qui prendra en compte les observations émises lors de cette séance, sera soumis au vote du Conseil Communautaire en septembre 2011.

Pour les modalités de validation de la Charte, il paraît difficile d'engager actuellement une procédure de concertation avec la population. Par contre, après le vote, il serait indispensable de la présenter à la presse.

En conclusion, cette charte a permis d'aborder les questions du territoire et de la place du citoyen dans ce territoire ; elle représente un début de construction de notre territoire. Les débats qui ont conduit à son écriture ont été très utiles. Même si le résultat peut paraître insatisfaisant pour certains, elle représente une réelle avancée. Un bilan d'étape sera nécessaire pour l'adapter aux réalités à venir.

## **V/ DELIBERATIONS**

### **1- Vote Projet de territoire**

Suite au débat ci-dessus, les membres du Conseil Communautaire approuvent les principes de cette charte de territoire, sachant qu'elle sera la base de référence pour le PADD du SCOT. Ils acceptent qu'elle soit réécrite cet été pour tenir compte des différentes remarques et propositions faites lors de cette séance et qu'elle soit soumise au vote, dans sa version définitive, au Conseil Communautaire de septembre.

*Adopté avec une abstention (M. Verdel)*

## **2- Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Chaque maire a été destinataire du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce dernier a été soumis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie en séance plénière dans sa nouvelle composition, le 22 avril dernier. Monsieur le Préfet demande que les organes délibérants formulent un avis sur la partie prescriptive du schéma qui concerne leur collectivité. Pour la CCG, il s'agit de :

- le rapprochement des trois syndicats du Salève et du Vuache : sur ces deux massifs, il existe 3 syndicats traitant d'entretien, d'aménagement et de protection ainsi que de mise en valeur touristique du patrimoine naturel. Il est proposé que ces trois structures soient regroupées en une seule, à l'horizon 2013, afin "de mutualiser les moyens et les savoir-faire, et de garantir la pérennité des politiques conduites par ces syndicats dans un secteur (le Genevois français, entre les deux massifs) qui connaît un fort développement urbain",
- les deux syndicats intercommunaux d'accueil de la petite enfance : il est proposé que "sur le périmètre de la Communauté de Communes du Genevois, ces deux syndicats pourraient être dissous et leurs compétences transférées à la Communauté en 2013, à condition que cette opération se fasse conjointement avec un transfert identique de la commune de St Julien vers la Communauté".

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis sur ces deux points :

- concernant le rapprochement des trois syndicats de montagnes du Salève et du Vuache, il est à noter que ces trois structures coopèrent déjà quant à leur équipe technique. Le rapprochement politique pourrait se prévoir en deux temps : entre les deux syndicats du Vuache tout d'abord puis, éventuellement, avec celui du Salève,
- concernant la dissolution des deux syndicats d'accueil de la petite enfance et le transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Genevois, le Bureau a délibéré en date du 16 mai 2011 pour demander à la Commission Sociale de la CCG d'engager une étude sur le volet "petite enfance", en lien avec la réforme territoriale actuelle et en envisageant toute forme de gestion possible, y compris la reprise de la compétence par la CCG.

*Adopté à la majorité*

*Concernant l'éventualité d'une fusion entre la CCG et Annemasse Agglo, M. le Président estime que ce n'est pas d'actualité, puisque cela ne figure pas dans la partie prescriptive du schéma et qu'il convient d'abord de laisser du temps aux membres de l'ARC pour apprendre à travailler ensemble avant d'envisager tout autre rapprochement.*

## **3- Rapports sur le prix et la qualité des services assainissement, eau et déchets 2010**

Les documents présentés en séance seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Genevois et disponibles en version papier sur demande. Les rapports complets seront transmis aux communes pour présentation aux conseils municipaux.

- Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation des rapports 2010 sur le prix et la qualité des services publics assainissement, eau et déchets.

## **4- Déchets : exonération de la TEOM pour les entreprises soumises à la redevance spéciale des déchets non ménagers**

Il est d'abord rappelé la délibération du 23 Juin 1997 concernant la mise en place de la redevance spéciale des déchets non ménagers -DNM- sur le territoire de la Communauté de Communes.

Puis il est précisé à nouveau que cette redevance, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1993, conformément à l'article 2 de la loi du 13/07/1992 relative à l'élimination des déchets, a été instituée sur le Canton pour répartir la charge fiscale des déchets et permettre une plus grande équité entre les contribuables et qu'il avait

été décidé en contrepartie d'exonérer de la TEOM les entreprises soumises à cette redevance.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'exonérer de la TEOM les locaux commerciaux et artisanaux assujettis à la redevance spéciale des déchets non ménagers, selon la liste jointe en annexe, et d'approuver cette liste pour l'année 2012.

*Adopté à l'unanimité*

### **5- Scolaire : convention Vitam'Parc/Education Nationale pour natation - Avenant n° 2**

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a signé le 15 juin 2010 une convention avec l'Education Nationale et la Société Migros-Loisirs SARL afin de permettre aux élèves de cycle 2 (grande section maternelle, cours préparatoire et CE1) de bénéficier de cours de natation au centre nautique Vitam'Parc pour les années scolaires 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013.

L'annexe 1 de la convention prévoit que les classes sont accueillies le jeudi matin pendant les créneaux horaires suivants : 8h50-9h30, 9h35-10h15 et 10h20-11h. Il y a quatre périodes de huit semaines dans l'année.

Suite aux demandes formulées par les écoles pour l'année 2010/2011, les créneaux prévus le jeudi matin s'avéraient insuffisants. Il avait été convenu par avenant n° 1 à la convention, pour l'année scolaire 2010/2011, de séances supplémentaires pendant une période de huit semaines le mardi matin, pendant les 2 premiers créneaux horaires, soit 8h50-9h30 et 9h35-10h15. Ces séances n'occasionnaient pas de frais supplémentaires par rapport au forfait annuel payé par la Communauté de Communes à la Société Migros-Loisirs SARL.

Pour l'année 2011/2012, suite aux demandes formulées par les écoles et à la présence de l'école de Bossey, les créneaux du jeudi matin sont toujours insuffisants. Il a été convenu avec l'Education nationale et la Société Migros-Loisirs SARL que, pour l'année scolaire 2011/2012, des séances supplémentaires auront lieu pendant une période de huit semaines le mardi matin, pendant les trois créneaux horaires, soit 8h50-9h30 et 9h35-10h15 et 10h20-11h00.

Ces séances n'occasionneront pas de frais supplémentaires par rapport au forfait annuel payé par la CCG à la Société Migros-Loisirs SARL. Il convient donc de passer un avenant pour prendre en compte cette modification.

En conséquence, les membres du Conseil Communautaire acceptent les termes de l'avenant n° 2 à la convention entre l'Education Nationale, la Société Migros Loisirs et la CCG concernant la pratique de la natation des scolaires et autorisent le Président à le signer ainsi que toute pièce annexe.

*Adopté à l'unanimité*

### **6- Transport scolaire : nouveaux marchés**

Les membres du Conseil Communautaire sont informés que, pour la rentrée scolaire de septembre 2011, 3 des services spéciaux de transport scolaire arrivant à échéance, ils ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

La procédure d'appel d'offres a été initiée par le Conseil Général, les services ont été attribués par la Commission départementale le 3 mai 2011, suite à la relance d'un marché négocié après appel d'offres infructueux, les prestations font l'objet de marchés à bons de commande qui se termineront à la fin de l'année scolaire 2011/2012 et seront renouvelables par reconduction expresse 3 fois et les bons de commande sont encadrés par un minimum et un maximum de l'offre du candidat.

Concernant le lot n° 02, il a été déclaré sans suite, du fait de la réorganisation du circuit suisse et du transfert des élèves sur la ligne D.

En tant qu'AO2 (autorité organisatrice de second rang), il appartient à la CCG de signer les marchés, de les notifier aux entreprises et de suivre leur exécution, le résultat de l'attribution étant le suivant :

- Lot n° 2011-231-01 (circuits 1A, 1R, 301A, 301R, 1B, 301B, 2A, 2R, 302A, 302R, 2B, 302B, 3 et 39) : VOYAGES GUICHARD

mini/maxi € HT/an : 94 500/378 000 - offre du candidat (HT) : 210 946,72 €/an

- Lot n° 2011-231-03 (circuits 15 et 16) : ALPBUS FOURNIER  
mini/maxi € HT/an : 47 700/190 900 - offre du candidat (HT) : 104 255,90 €/an.  
En conséquence, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer les marchés avec les entreprises VOYAGES GUICHARD et ALPBUS FOURNIER, selon les prix des bordereaux des prix unitaires, ainsi que toutes pièces annexes, à solliciter les subventions auprès des partenaires et notamment le Conseil Général, et à signer les conventions de financement avec les collectivités concernées par un transport d'élèves autorisé mais non subventionné par le Conseil Général.

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Bernard Giazzi et Marie Bex le 07/07/2011

Vu par le Président